



Baby bourse de printemps



Dimanche 6 avril 2025

salle paroissiale de Montreux Château (derrière l'église)
de 8h à 16h30.

Les stands de restauration et/ou vente de boissons/ vente alimentaire ne sont pas autorisés.

Ce formulaire est à renvoyer accompagné du règlement à l'adresse :

Des Bouts d'choux à la Fontaine 33 rue du général de Gaulle 90130 Montreux Château

Une fois le dossier complet reçu (formulaire inscription + règlement signé + paiement) nous vous confirmerons votre inscription par sms.

Formulaire d'inscription Uniquement emplacements extérieurs → intérieur complet
(date limite d'inscription le 30/03/2025)

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

Département de naissance :

Pièce d'identité numéro :

Délivrée le : / / Par :

Nombre de tables (maximum 10 mètres par réservation) **Attention stands en extérieur (sans tables, chaises ni tonnelles) avec remboursement de 50% en cas de météo ne permettant pas la tenue des stands en extérieur à l'appréciation des organisateurs :**

1 emplacement extérieur 5mètres x10€ 1 emplacement extérieur 10 mètres x20€

Réservation pour le repas : Hots dog :..... x 5€

Sandwich jambon beurre et cornichons : x 4€

Sandwich au brie : x 4€

Chips : x 1€

Montant Total :€ Mode de règlement : Chèque Espèces

Fait à : Le : / / Signature :

Merci de ne pas jeter ces documents sur la voie publique



Règlement intérieur baby bourse du 6 avril 2025

Article 1 : L'évènement se déroule sur le parking de la salle paroissiale, Rue du général de Gaulle 90130 Montreux Château aux horaires suivants **pour les exposants en extérieur : 7h00-16h30**. Les portes seront ouvertes au public à 8h. L'installation des exposants se fera le dimanche 6 avril entre 7h et 8h.

Article 2 : L'inscription sera validée et confirmée par envoi d'un sms sous condition que le dossier complet soit retourné à l'association à l'adresse Des Bouts d'Choux à la Fontaine 33 rue du général de gaulle 90130 Montreux Château.

Le dossier complet comporte :

- Formulaire d'inscription intégralement complété et signé.
- Le présent règlement intérieur signé.
- Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre « Des bouts d'choux à la fontaine »

Article 3 : Cette baby bourse est ouverte uniquement aux exposants qui sont des particuliers.

Article 4 : Le tarif comprend suivant le choix : 1 emplacement extérieur de 5 mètres ou un emplacement extérieur de 10 mètres **sans abris, sans tonnelle, sans table/banc ni chaise. Il appartient à chaque exposant d'apporter son matériel.**

Article 5 : Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présence ou annulation de la part de l'exposant. Un remboursement de 50% du montant du stand sera fait en cas de météo ne permettant pas la tenue des stands en extérieur à l'appréciation des organisateurs.

Article 6 : Il est interdit de fumer dans les locaux.

Article 7 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté et aucun invendu ou déchet ne devra rester sur l'emplacement, des poubelles seront à disposition.

Article 8 : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands et le parking.

Article 9 : Les exposants doivent être majeurs et sont responsables des mineurs les accompagnant.

Nom :

Prénom :

Signature :

Si vous avez besoin d'informations complémentaires vous pouvez nous contacter :

- via la page facebook de l'association : **Des Bouts d'choux à la Fontaine.**
- Par téléphone : **06 67 60 25 75 Séverine – 06 86 16 81 04 Aurélie**